

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2014

Présents : MARTY Alain. CHABROUX Patrice CONTE-ALIBERT Bernard, BIRONNEAU Josiane, GONZALEZ Marie-Claude LACAZE Sylvain, LALO Jacques, MARTY Marie-Christine QUENNESON Henri TOURLAN Patricia

Excusé : M. GANIL Thomas

Monsieur Sylvain LACAZE (prise de note sur informatique) et Madame Josiane BIRONNEAU ont été élus secrétaires de séance.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de Hervé GOURDEL, assassiné en Algérie. Les drapeaux sont en berne pendant 3 jours.

Salon de coiffure.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Aurore POIRION, coiffeuse à Saint-Cernin, dépose le bilan. Me Marc LERAY a été désigné en qualité de Mandataire Liquidateur. La SCP MONTAUBRIC FRANCONIE, huissier de justice à Cahors doit procéder aux opérations d'inventaire et vente. Les glaces et le lave-tête appartiennent à la commune.

Mme Christine GREPON, coiffeuse expérimentée est un repreneur éventuel après évaluation du salon.

Le Conseil Municipal accepte que les 3 premiers mois de loyers soient gratuits afin de favoriser son installation au 1^{er} Novembre 2014.

Les toilettes du salon de coiffure seront remis en état.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables (salon de coiffure).

Monsieur Le Maire fait savoir à l'assemblée que Monsieur Le Receveur Municipal a adressé à la mairie, un état des créances pour lesquelles il n'a pas pu procéder au recouvrement en dépit des procédures employées. Il s'agit de recettes non recouvrées dont le montant s'élève à 576.00 € représentant les loyers du local communal utilisé pour le salon de coiffure des mois de Mai, Juin et Juillet 2014.

Il convient, pour régulariser la situation budgétaire de la commune, de les admettre en non valeur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Admet en non valeurs les titres de recettes 53, 54 et 55 dont le montant total s'élève à 576.00 €,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune, article 6541, chapitre 65,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Certificats d'Urbanisme : Fau J.P, Bonhomme E, Guéry A.M, Faurie G.

Au vu des projets présentés par Monsieur Le Maire concernant les 4 certificats d'urbanisme déposés récemment à la mairie (BONHOMME Emile, FAU Jean-Pierre, FAURIE Geneviève et GUERY Anne-Marie) dont un (CU déposé par M. Emile BONHOMME) a fait l'objet d'un refus,

- Considérant que les 4 terrains ne sont pas une contrainte ni pour les réseaux (eau, électricité et voirie), ni pour l'activité agricole ;
- Considérant qu'ils se situent dans des zones à urbaniser et qu'ils ne constituent pas de phénomène de mitage,
- Considérant que ces CU favorisent un développement harmonieux de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (10 voix Pour, 0 Abstention, 0 voix Contre)

- Donne un avis favorable à ces demandes de CU,
- Charge Monsieur le Maire d'en informer la DDT et d'adresser un courrier à Monsieur Le Secrétaire Général de la Préfecture du Lot.

Projet SIVU école.

En réunion des Maires du RPI de LAUZES, il a été abordé l'idée de constituer un SIVU pour gérer les frais de fonctionnement dans un 1^{er} temps et mutualiser, à terme, les investissements.

Une rencontre avec Messieurs les Maires de Saint-Pierre-Lafeuille et Gigouzac, qui disposent d'un SIVU, est prévue.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur cette réflexion.

Questions diverses.

- Maison « Paul » : une consultation sera lancée pour un diagnostic structure.
Rendez-vous avec Lot-Habitat le 13 Octobre 2014 à 14h 30

- Cantine Ecole : des petits travaux seront engagés (repeindre la cantine, changer la porte).
Attendre devis pour la porte d'entrée.

- Transport à la demande : une étude est en cours ; les communes de Blars, Lentillac du Causse, Lauzès et Saint-Cernin sont intéressées.

- 11 Novembre 2014 : une commémoration sera célébrée après la messe de 10h30, suivi d'un apéritif offert par la municipalité.

- Gymnastique : tous les lundis à 19 h et 20h30 dans la salle des fêtes (salle gratuite)

- Salle des Fêtes : la salle des Fêtes de Lauzès n'étant pas utilisable pendant quelques mois, les habitants de Lauzès pourront louer la salle de Saint-Cernin au même tarif qu'à Lauzès (soit 70 €) pendant la durée des travaux.

- Chemins : Certains riverains se sont plaints des modalités de débroussaillage.
Monsieur Le Maire rappelle que le débroussaillage est de la compétence intercommunale.
Nous resterons vigilants pour que les chemins soient correctement entretenus et nettoyés sans porter atteinte à la propriété privée

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 07 Novembre 2014 à 20 h 30 à la mairie
- Réunion du CCAS : mardi 04 Novembre 2014 à 20 h 30 à la mairie

A Saint-Cernin le 03 Octobre 2014.
Le Maire.